

Dotation de Solidarité Urbaine - Bilan des actions de développement social urbain entreprises au cours de l'année 1995

M. LE MAIRE, Rapporteur : Pour la cinquième année consécutive, la Ville de Besançon a été bénéficiaire en 1995 de la Dotation de Solidarité Urbaine. La somme perçue à ce titre s'est élevée à 7 549 451 F.

L'article 8 de la loi n° 91.429 du 13 mai 1991 prévoit que le Maire d'une commune ayant bénéficié de la Dotation de Solidarité Urbaine au cours de l'exercice précédent, présente au Conseil Municipal, avant la fin du second trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice écoulé et les conditions de leur financement.

Les actions entreprises par la Ville au cours de l'année 1995 au titre de la politique de développement social urbain ont été les suivantes :

1 - Opérations d'investissement

A - Développement Social et Urbain du Quartier des Clairs-Soleils

	Financement Ville
- terrain de basket aux abords du bâtiment «la banane» rue de Chalezeule	20 000 F
- terrain aux abords du bâtiment 73 rue Mirabeau : protection grillage, filet pare-ballons	50 000 F
- participation étude LCR avec l'OPMHLM	15 000 F

B - Développement Social et Urbain du quartier de Planoise

	Financement Ville
- aménagement d'une aire de jeux secteur Cologne et Fribourg	213 307 F
- aménagement d'une aire de jeux secteur des Charmettes	60 000 F
- aménagement d'un local avenue Ile de France (permanences des Associations et AAVI)	9 500 F
- étude Programme de Référence Planoise	73 000 F
- aménagement de locaux secteur Bourgogne (pour l'animation jeunes)	484 714 F

C - Développement Social Urbain des Orchamps/Palente

- divers aménagements de jeux et bancs rue des Pervenches et rue des Roses	375 378 F
--	-----------

D - Développement Social Urbain cité Brulard

- aménagements extérieurs	2 934 729 F
- participation de la Ville à l'aménagement du bâti HLM	1 730 000 F

- | | |
|--|-----------|
| - participation de la Ville à l'aménagement du clos et couvert d'un local intergénérationnel réalisé par l'OPHLM | 150 000 F |
|--|-----------|

E - Développement Social Urbain quartier Montrapon

- | | |
|--|-------------|
| - aménagement place basse de Coubertin | 1 771 689 F |
| - travaux sur le bâtiment chalet bois Régie de Quartier Fontaine-Ecu | 100 000 F |
| - étude faisabilité restaurant associatif | 20 000 F |
| - cité des Montboucons, filet pare-ballons | 29 887 F |

F - Divers

- | | |
|--|---------|
| - installation de bancs aux abords des bâtiments HLM rue de Vesoul | 5 000 F |
|--|---------|

G - Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale

- | | |
|---|-----------|
| - MOUS/ ACEIF du Contrat de Ville et d'agglomération et MOUS HDL 25. 2 Chefs de Projets sur les six quartiers du Contrat de Ville | 660 000 F |
|---|-----------|

Total général des opérations d'investissement **8 702 204 F**

2 - Opérations de fonctionnement

A - Secteur Formation - Emploi des Jeunes

- | | |
|--|-----------|
| - Fonctionnement de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes (500 000 F) du Fonds Mutualisé de Formation des CES (370 500 F), des Correspondants Emploi Formation de Quartier (75 000 F) | 945 500 F |
| - Subventions aux associations intervenant dans les domaines de l'insertion et de la formation des jeunes | 280 000 F |
| . ACEREP pour l'APP | 200 000 F |
| . FRATE | 80 000 F |

B - Animation Socio-Culturelle - Animation de Quartier - Intégration

- | | |
|---|-------------|
| 1) <i>Animation Socio-Culturelle</i> | 484 111 F |
| - Fonctionnement du Conseil Bisontin des Jeunes | 15 151 F |
| - Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon Centre du Loutelet (Poste Directeur FONJEP : 317 248 F Subvention fonctionnement : 91 712 F) | 408 960 F |
| - Centre Information Jeunesse | 60 000 F |
| 2) <i>Animation de Quartier</i> | |
| - Fonctionnement des équipements de quartiers municipaux Maisons Pour Tous y compris Opération Vacances | 3 908 327 F |

* Dépenses générales	260 739 F	
* Montrapon	1 136 681 F	
* Grette	651 853 F	
* Planoise	606 680 F	
* Clairs-Soleils	719 985 F	
* Amitié	220 901 F	
* Acacias	311 488 F	
- Subventions aux équipements associatifs d'animation de quartier		2 556 050 F
* MJC Palente Fonctionnement	775 000 F	
- Fête du Livre	20 000 F	
- Opération Vacances	29 250 F	
* Maison de Quartier Saint-Ferjeux Fonctionnement	760 000 F	
Opération Vacances	32 300 F	
* Foyer des Jeunes Travailleurs Subvention complémentaire : 25 000 F Equipement : 500 000 F	525 000 F	
* ASEP du FJT	300 000 F	
* Diverses associations de quartier et projets d'animation de quartier	114 500 F	
3) Intégration des Populations Immigrées		305 000 F
- Subventions aux associations du secteur intégration (Palmeraie : 15 000 F - ARETE : 290 000 F)	305 000 F	
C - Prévention de la Délinquance		2 115 423 F
- Lutte contre la toxicomanie - Subvention à Espoir-Drogue	180 000 F	
- Subvention aux associations du secteur Prévention	262 093 F	
- Prévention Spécialisée dans les quartiers	1 673 330 F	
Total général des opérations de fonctionnement	10 594 411 F	
Total général		19 296 615 F

M. LE MAIRE : On vous indique dans ce rapport que nous avons perçu une somme de 7 549 451 F et ce faisant, la Ville a réalisé pour 19 millions, ce qui montre bien l'importance des actions de développement urbain que nous mettons en place à Besançon.

Mme WEINMAN : Monsieur le Maire, une information dont vous avez certainement connaissance, c'est la réforme qui vient d'être adoptée par le Parlement et qui procède à une révision des modes de calcul de la DSU. Elle aura pour Besançon une conséquence heureuse pour l'année prochaine puisqu'au lieu de 7 549 451 F, Besançon bénéficiera de 9 036 000 F. Je souligne cette embellie que vous n'allez pas manquer d'accueillir sûrement avec joie.

M. LE MAIRE : Bien sûr, 1,5 million de plus, on peut remercier les généreux donateurs.

M. PINARD : Mes remerciements sont beaucoup plus mitigés. Pourquoi ? La droite nous dit que la DSU a augmenté, rappelons d'abord qu'elle a été créée par la gauche, je le dis pour les nouveaux collègues qui l'ignoraient. A l'origine, il s'agissait de ponctionner les villes qui avaient certaines richesses au bénéfice de celles qui avaient des quartiers déshérités. Cela avait provoqué à l'époque un tollé et un tir de barrage de la part de la droite. La palme revenait à un certain -il était encore ignoré à ce moment-là- M. TIBERI, celui qui est aujourd'hui à la tête d'une zone franche judiciaire et qui à l'époque en 1989 avait dénoncé un hold-up fiscal, c'était l'expression.

Concernant cette révision, ce qu'il faut voir, c'est l'ensemble, car la DSU n'est jamais qu'un concours particulier dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement. Quand on dit il y a 1,5 million de plus, en réalité si l'on globalise il y a une baisse dans la hausse et là j'anticipe un petit peu sur le compte administratif, car la dotation globale de fonctionnement, DSU comprise, baisse en francs constants. Elle baisse, et ce n'est pas l'effet du hasard, depuis 1993.

1993 est la première année de baisse, 0,1 % je vous renvoie au document du compte administratif.

1994 : - 0,8 %.

1995 : - 1,7 % et ce n'est pas négligeable puisque la DGF tous concours confondus et la petite DSU dedans, cela fait quand même 199 millions.

Par ailleurs, si je ne me réjouis pas c'est parce que l'Etat nous reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre. On est en train de faire grand bruit autour des fameux emplois ville, les 100 000 emplois ville qui doivent être créés sur 5 ans. Or ils sont financés par l'Etat à hauteur de 55 % pendant 5 ans ou 75 % sur un an, mais qui apportera le complément ? Les collectivités locales, et pour nous c'est de l'ordre, je parle sous le contrôle de l'Adjoint aux Finances, de 40 000 F par poste. Cela veut dire que si on en prend 40, on a déjà 800 000 F de consommés. Il se trouve que le Ministre qui en est en charge, M. RAOULT, a été interpellé par la Gazette des Communes et s'est vu poser la question suivante : *que répondez-vous aux maires qui estiment que la participation financière de l'Etat à ces emplois ville est insuffisante ?* Voilà la réponse : *je leur rappellerai que nous avons déjà fait des efforts en matière de dotation de solidarité urbaine, nous y voilà, en augmentant son montant mais j'invite aussi les collectivités locales à se rapprocher de leurs partenaires, Département et Région.*

Je ne sais pas si Département et Région apprécieront que le Ministre dise qu'il faut les solliciter, toujours est-il que l'invitation étant faite, nous ne pouvons que nous y conformer et on verra bien ce que sera la suite. Je crois qu'il y a 320 emplois ville prévus sur le Département du Doubs, si on en prend 80, l'effet de l'augmentation de la DSU sera complètement annulé du fait de notre participation et du fait de cet effort supplémentaire que nous serons amenés à faire. Cela, c'est à propos de la DSU.

Je constate que dans les chiffres que nous donnons sur les 19 296 615 F, certains concernent la prévention spécialisée dans les quartiers pour un montant de 1 673 000 F ; cette prévention spécialisée dans les quartiers a été vertement mise en cause par un communiqué de presse -il y a beaucoup de petits communiqués ces temps-ci- du 11 juin 1996 de deux organisations qui se sont mises en commun, une s'appelle «Idées-Actions» et l'autre le Centre National des Indépendants.

Il y a eu également un autre petit communiqué de presse faisant état d'un concours photos organisé par le Comité Cantonal du Patrimoine de Besançon Ouest, 58 rue Battant. 58 rue Battant, cela me rappelle quelque chose, -excusez-moi il n'est pas là mais enfin je ne peux pas accumuler les dossiers en son absence- c'est la permanence d'un certain Conseiller Général. Alors je suis allé voir, et je me suis rendu compte que dans ce lieu du 58 rue Battant, il y avait précisément le lundi la permanence

«Idées-Actions» et CNI, puis le samedi après-midi de 14 heures à 18 heures la permanence du Conseiller Général en question, plus la permanence du Député. On ne va pas tout mélanger. Idées-Actions c'est l'antenne de M. MADELIN. Que l'antenne de M. MADELIN ait élu domicile et trouvé un asile sous le toit du RPR, ça c'est une histoire de «cocufiage» qui au fond ne regarde que les affaires de famille (rires). Mais ce qui me paraît quand même important, c'est que deux organisations qui ont mis en cause la prévention soient abritées là. Le CNI en question étant par ailleurs une organisation vraiment ultra-réactionnaire, dont le Président évoque la gangrène de l'école publique. «Les dirigistes craignent la désinfection des écoles des systèmes nationalisés, qu'ils s'en prennent à eux-mêmes qui ont étouffé l'éducation dans notre pays provoquant la fuite des élèves vers un système privé qui lui, avait su préserver les valeurs d'éducation de l'instruction». Il y a là des penchants un peu étonnants, c'est la passerelle entre la droite et l'extrême-droite. C'est vrai qu'à Nice on sait faire. Ce qui est aussi un petit peu inquiétant, c'est que ces deux organisations qui ont élu domicile 58 rue Battant demandent la suppression des polices municipales. Aussi, est-ce étonnant qu'un certain Conseiller Général, quand il prend la parole ici, dise que nous ne faisons pas assez pour la police municipale et que deux organisations qui ont élu domicile sous ce qui était ou ce qui est encore son toit, en demandent la suppression ! Il est vrai, mais je m'étendrai beaucoup plus longuement quand le Conseiller Général nous rendra visite car à Nice c'est infiniment plus simple puisque le patron de la police municipale est un ancien de l'OAS qui s'est félicité d'un certain nombre d'attentats visant deux chefs d'Etat : Georges POMPIDOU et le Général de GAULLE mais on en reparlera une autre fois.

M. LE MAIRE : Je vois que tu as toujours de bonnes lectures.

M. BONNET : Je voulais simplement dire que je ne voyais plus très bien dans quel sujet on était ! Je voudrais surtout dire que, et je ne pense pas que mes collègues ici présents me désavouent, il n'est absolument pas question pour l'opposition municipale de remettre en cause la prévention dans les quartiers. La prévention est nécessaire et je crois que tout le monde est d'accord là-dessus, cela joue un rôle important dans le maintien de l'ordre car une prévention présuppose une répression des actes délictueux. Il n'est pas question pour nous d'être solidaires de certains communiqués, quels que soient les liens politiques qu'on peut avoir avec certains des auteurs.

M. LE MAIRE : Dont acte.

M. SALOMON : Je serai très bref, la prévention à Besançon ça marche bien, mais je dois dire que le Conseil Général y participe très activement et depuis quelques années et je crois que cela se passe parfaitement bien à Besançon, donc on peut tous s'en féliciter.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur «Consensus».

La discussion est close.

Dont acte.

Visa préfectoral du 2 juillet 1996.